



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY

R.O.B 2022

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022



PRÉFECTURE DE GUYANE
BUREAU DU COORDONNATEUR GÉNÉRAL
19 AVR. 2022
ARRIVÉE
Transmis A.....

Présentation au Conseil Municipal du 11/04/2022

Sommaire

Préambule

1	Calendrier de l’exercice budgétaire	4
2	Le contexte	5
2.1	Contexte national.....	5
2.2	Contexte local à Rémire-Montjoly	7
3	La situation de la collectivité	10
3.1	Les ressources de Rémire-Montjoly	10
3.2	Des dépenses contraignantes	13
4	Les orientations budgétaires	24
4.1	La stratégie politique.....	24
4.2	La stratégie financière	27

Préambule

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je tiens à vous rappeler que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie, désormais, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, sur le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

C'est dans un contexte économique difficile fortement impacté par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la Covid-19 et la hausse du prix de l'énergie et du carburant dans lequel la commune de Rémoire-Montjoly doit faire face tout en mettant en œuvre les orientations et les engagements de l'équipe municipale que s'inscrit ce rapport d'orientation budgétaire 2022.

Le DOB, qui constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur les orientations stratégiques et budgétaires. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, notamment pour les communes de plus de 10 000 habitants, que le rapport d'orientation budgétaire, doit présenter les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette mais aussi l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget. En outre, il doit également comporter les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée du travail.

Enfin, L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF 2018-2022), prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et éventuellement, le cas échéant, l'évolution de la capacité de désendettement si elle dépassait en 2016 le plafond national de référence.

Je rappelle que la stratégie financière de la Collectivité est axée sur les quatre objectifs suivants :

- Une pression fiscale contenue et basse
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- L'augmentation du volume d'investissement en adéquation avec notre capacité budgétaire et financière

Le présent rapport va s'appuyer sur ce contexte économique difficile frappée par une inflation grandissante, et les éléments de conjonctures, dans lesquels s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire, avant d'exposer les orientations qui auront à impacter le Budget Primitif 2022.

1 Calendrier de l'exercice budgétaire

31 décembre 2021	Clôture de l'exercice budgétaire 2021.
31 décembre 2021	Date limite de vote des décisions modificatives en investissement.
21 janvier 2022	Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.
1er janvier 2022 au 31 janvier 2022	C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la collectivité peut mandater sur l'exercice 2021 des dépenses de fonctionnement ayant fait l'objet d'un service fait en 2021 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre.
31 janvier 2022	Date limite de mandatement dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2021.
15 avril 2022	Date limite de vote du Budget Primitif 2022 après organisation du débat d'orientation budgétaire.
1er juin 2022	Date limite de transmission du compte de gestion 2021, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.
30 juin 2022	Date limite d'arrêté du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021.
15 juillet 2022	Date limite de transmission du compte administratif 2021 au représentant de l'Etat dans le département.
31 décembre 2022	Clôture de l'exercice budgétaire 2022.

2 Le contexte

2.1 Contexte national

2.1.1 Une croissance du PIB inédite depuis 52 ans

Après la récession de 2020 (-8%) en raison de la crise économique engendrée par la Covid-19, la France a connu une croissance de son PIB qui ne s'était pas produite depuis cinquante-deux en 2021 grâce notamment aux mesures de soutien de l'Etat pour faire face à cette pandémie :

- Prêts garantis par l'Etat
- Prise en charge du chômage partiel
- Fonds de solidarité

Ce soutien de l'Etat à travers la doctrine du « du quoi qu'il en coûte » a permis la reprise de la consommation des ménages et de la demande et a ainsi contribué fortement à la performance des entreprises.

La croissance de la France est de 7% en 2021 après -8% en 2020 selon l'INSEE. La Banque de France prévoit une croissance de 3,7% en 2022.

Il est observé une prévision de la croissance à la baisse en 2022 en raison notamment :

- De la hausse du prix de l'énergie et du carburant
- De l'inflation grandissante
- Des difficultés d'approvisionnement des matières premières
- De la pénurie de nombreux composants notamment électroniques
- Des difficultés de recrutements de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs

Ce contexte économique difficile pourrait fortement impacter les français en entraînant une diminution de leur pouvoir d'achat mais pourrait aussi engendrer une baisse de l'emploi ce qui dégraderait ainsi la consommation et la croissance.

Le projet de loi de finances pour 2022 marque la fin « du quoi qu'il en coûte » par lequel l'Etat a fortement soutenu l'économie française avec pour corollaire une augmentation de la dette publique.

2.1.2 La Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF 2018-2022) : Rappel des principes fondamentaux L'exercice 2022 sera également marqué par la dernière année de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022. Pour mémoire les collectivités territoriales devaient s'engager à réduire leurs dépenses de 13 Md€ autour de l'objectif de maîtrise de la dépense publique et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022.

Depuis 2018, pour les 322 collectivités locales dont le budget principal est supérieur à 60 M€, une contractualisation financière définissant une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a été scellée avec l'Etat.

Cette démarche remplace la logique de baisse des dotations qui se traduisait par le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur la dotation globale de fonctionnement de 2014 à 2017.

Ces contrats ont pour objet de fixer l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement et le cas échéant de la capacité de désendettement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales est fixé à 1,2% sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 dans le LPPF 2018-2022. Pour une base 100 en 2017, l'évolution se définit ainsi :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

D'autre part, leur besoin de financement devrait être diminué de 2,6 Md€ par an.

La péréquation verticale devrait continuer d'être abondée par l'Etat sur la période de 2018 à 2022 mais son enveloppe devrait diminuer au détriment de la péréquation horizontale entre les collectivités laquelle devrait augmenter progressivement.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la réforme de la fiscalité directe locale a entraîné la suppression définitive et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021. Pour les communes, la perte de recettes qui en a résulté a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur propriétés bâties.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur a été mis en place pour corriger les éventuels écarts de produits générés par ce transfert.

2.2 Contexte local à Rémile-Montjoly

2.2.1 Contexte financier

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource, instauré en 2011 par la réforme de la taxe professionnelle et prélevé sur la fiscalité locale, a entraîné une perte importante de recettes fiscales pour la Collectivité.

En effet, il a non seulement entraîné une diminution des recettes des taxes directes locales de plus de 55% mais il a aussi engendré un déficit de fonctionnement, situation inédite pour Rémile-Montjoly depuis des décennies.

D'autre part, la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle et du prélèvement du FNGIR, stabilisé aujourd'hui à 2,102 M€, a eu pour conséquence, pour la Collectivité, indépendamment de sa volonté, d'augmenter mécaniquement les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la foncière non bâtie qui sont respectivement passés de 8% à 19,22% pour la TH, de 15,56% à 19,87% pour la TFNB sans bénéfice financière pour la Collectivité mais en rajoutant de la pression fiscale sur ses habitants.

Malgré une stratégie volontariste qui a toujours été de maintenir une pression fiscale contenue, et en raison des difficultés engendrées par la baisse importante de ses recettes dues au prélèvement du FNGIR et à la baisse des dotations de l'Etat, la Collectivité a dû se résoudre à augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales en 2015 et en 2017 de façon significative afin de compenser cette perte de recettes.

Aujourd'hui, par la stratégie mise en place de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des mesures financières et fiscales, la situation financière de la Collectivité est redevenue saine ce qui permet d'envisager un programme d'investissement plus ambitieux et en adéquation avec les besoins de la population de Rémile-Montjoly.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation, mise en place en 2018 par le gouvernement actuel, a entraîné un dégrèvement progressif de cette taxe pour 80% des contribuables pour les années 2018 à 2020. Pour Rémile-Montjoly, cela n'a représenté que 60% des contribuables qui ont eu un dégrèvement de leur contribution en y incluant les exonérations sur cette période. Cela signifie que 40% de ses administrés ont payé intégralement la TH sur cette période à un taux de 28,60% ce qui est relativement important au regard du niveau national de 20%.

Contrairement aux nombreuses communes qui ont profité de cette réforme pour augmenter leur taux de TH, la Collectivité a maintenu ses taux d'imposition de 2017 à 2020 conformément à son engagement politique de conserver une fiscalité basse.

Enfin, La suppression de la TH dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale en 2021, a eu un impact favorable sur nos contribuables puisqu'ils ne devraient plus payer cette taxe pour leur résidence principale. En revanche, cela a entraîné un effet défavorable pour la Collectivité qui ne bénéficie plus, d'une part, du pouvoir de voter le taux de TH, mais d'autre part, ne tire plus avantage de l'évolution dynamique des bases fiscales qui permettrait à la Collectivité de maintenir une fiscalité basse.

2.2.2 Evolution démographique de la population

La population légale de la commune de Rémire-Montjoly en vigueur au 1^{er} janvier 2022 est la population recensée au 1^{er} janvier 2019. Elle est de 26 734 habitants répartis de la façon suivante :

- 26 358 habitants relèvent de la population municipale
- 376 habitants relèvent de la population comptée à part

Population légale de Rémire-Montjoly en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2022

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population légale	22 078	22 260	24 459	26 170	25 538	26 519	26 734
	4,6%	0,8%	9,9%	7,0%	-2,4%	3,8%	0,8%

La population de la Collectivité en vigueur entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022 a crû de 0,8%, ce qui correspond une progression de 215 habitants. Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la population municipale de Rémire-Montjoly est de 3,5%.

Population municipale de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) entre 2010 et 2019

	Populations municipales au 1 ^{er} Janvier 2019	Populations municipales au 1 ^{er} Janvier 2010	Evolution 2010 -2019 (en nbre h)	Evolution 2010 -2019 (%)	Taux d'évolution annuel moyen 2010 2019 (%)
Guyane	281 678	229 040	52 638	23,0%	2,3%
CA du Centre Littoral	147 943	117 600	30 343	25,8%	2,6%
Cayenne	65 493	55 753	9 740	17,5%	1,8%
Macouria	16 219	9 640	6 579	68,2%	6,0%
Matoury	33 458	28 110	5 348	19,0%	2,0%
Montsinéry-Tonnegrande	2 957	2 217	740	33,4%	3,3%
Rémire-Montjoly	26 358	19 279	7 079	36,7%	3,5%
Roura	3 458	2 601	857	32,9%	3,2%

2.2.3 Analyse des équilibres financiers de l'exercice 2019

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Ratios de structure		Moyenne de la strate
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
					<u>en % des produits CAF</u>
31 878	1 248	1 487	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A		
31 878	1 248	1 447	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
8 688	340	653	dont : Impôts Locaux		
14 151	554	110	Autres impôts et taxes		
5 403	212	202	Dotation globale de fonctionnement		
335	13	2	FCTVA		
54	2	83	Produits des services et du domaine		
27 140	1 083	1 360	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B		
26 315	1 030	1 239	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
13 927	545	764	dont : Charges de personnel		
6 022	236	265	Adulte et charges extemes		
103	4	25	Charges financières		
2 260	88	58	Contingents		
3 524	138	106	Subventions versées		
4 738	186	127	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
6 828	267	481	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C		
0	0	77	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées		
4 383	172	67	Subventions reçues		
556	22	12	Taxe d'aménagement		
1 047	41	46	FCTVA		
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...		
4 820	189	454	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D		
4 461	175	320	dont : Dépenses d'équipement		
350	14	97	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
0	0	2	Charges à répartir		
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...		
-2 008	-79	-28	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
-2 008	-79	-27	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
6 746	264	155	Résultat d'ensemble = R - E		
AUTOFINANCEMENT					
5 553	217	214	Excédent brut de fonctionnement		
5 562	218	188	Capacité d'autofinancement = CAF		
5 203	204	91	CAF nette du remboursement en capital des emprunts		
ENDETTEMENT					
3 706	145	1 011	Encours total de la dette au 31 décembre N		
3 706	145	997	Encours des dettes bancaires et assimilées		
3 706	145	986	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts bancaires		
462	18	121	Annuité de la dette		
19 629	769	241	FONDS DE ROULEMENT		
			<u>en % des ressources</u>		
			<u>en % des produits CAF</u>		
			<u>en % des charges CAF</u>		
			<u>en % des produits CAE</u>		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune		Taxe			Réductions de base accordées sur délibérations	
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
20 517	803	1 489	Taxe d'habitation (y compris THIV sauf pour les réductions de base)	0	0	166
22 108	866	1 495	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
565	22	6	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	*	*	*
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux		Taxe			Taux voté	Taux moyen de la strate
5 868	230	297	Taxe d'habitation (y compris THIV)	28,60 %		19,93 %
4 412	173	351	Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,96 %		23,46 %
137	5	3	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,26 %		54,40 %
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00 %		0,00 %
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00 %		0,00 %
Les produits des impôts de répartition						
Produits des impôts de répartition		Taxe				
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	*		*
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	*		*
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	*		*

3.1.4 Les recettes de fonctionnement en forte progression entre 2016 et 2020

Les recettes de fonctionnement n'ont cessé de progresser sur la période en passant de 21,98 M€ en 2016 à 31,92 M€ en 2019, puis elles sont restées relativement stables en 2020 puisqu'elles ont été de 31,88 M€ ce qui correspond à une croissance de 45%. Elles représentent en 2020 1248€/habitant contre 1487€/habitant pour la moyenne des communes de la même strate démographique.

Cette forte augmentation des recettes de fonctionnement a été principalement portée par celle des recettes fiscales qui a connu une croissance de 8,09 M€ au cours de la période pour s'établir à 22,84 M€ en 2020, soit une progression de 55%. L'amélioration de ces recettes tient, d'une part, à la progression des recettes de l'octroi de mer résultant de la rétrocession par la CTG des 27 M€ ventilés entre les différentes communes de Guyane, et d'autre part, à la hausse des produits des impôts locaux.

Les recettes des impôts locaux de la collectivité ont été en effet de 8,69 M€ en 2020. Elles représentent 340 €/habitant alors que la moyenne des communes de la même strate démographique se situe à 653 €/habitant.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2020									
Recettes de fonctionnement en milliers euros	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019	Variation	2020
Impôts locaux	4 742	34,9%	6 395	6,9%	6 836	13,8%	7 776	11,7%	8 688
Autres impôts et taxes	10 008	7,1%	10 716	18,9%	12 744	11,4%	14 193	-0,3%	14 151
Dotations globale de fonctionnement	4 431	4,2%	4 618	9,6%	5 061	7,6%	5 448	-0,8%	5 403
Autres produits	2 803	13,8%	3 191	3,3%	3 295	36,5%	4 499	-19,2%	3 636
TOTAL	21 984	13%	24 920	12%	27 936	14%	31 916	-0,1%	31 878

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 A 2020 (en milliers€)



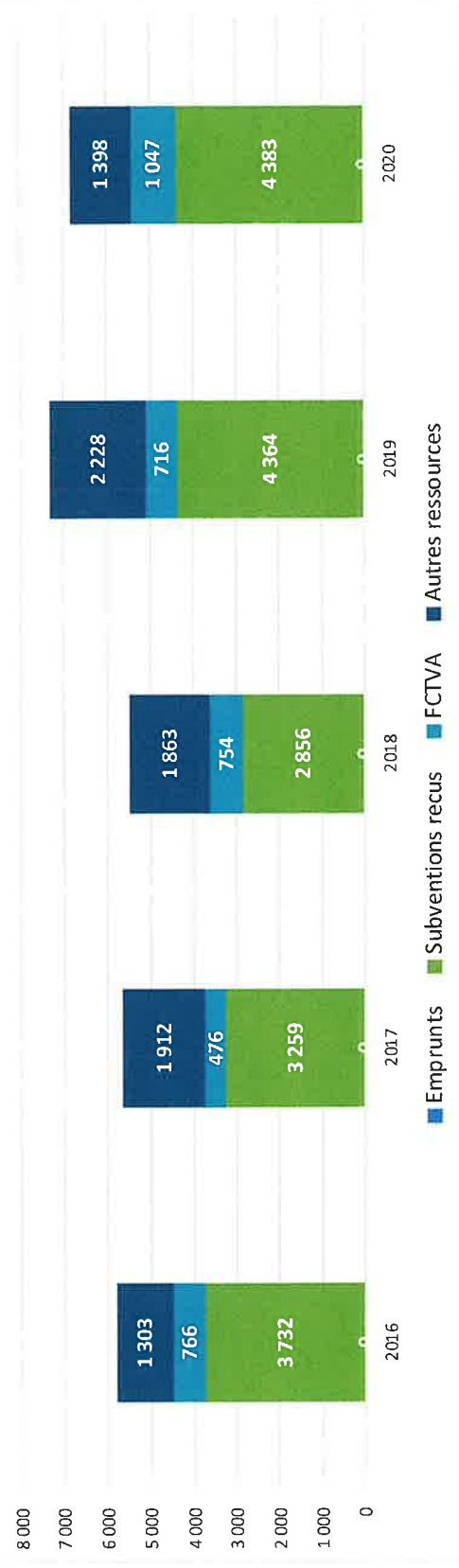
3.1.5 Les ressources d'investissement sont supérieures aux dépenses d'équipement entre 2016 et 2020

Les ressources d'investissement se sont élevées sur la période à 31,06 M€ tandis que les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) ont été de 23,98 M€, soit une différence de 7,08 M€. Les recettes d'investissement représentent en moyenne sur la période de 6,21 M€ /an avec un pic en 2019 de 7,31 M€.

Elles sont essentiellement composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du FRDE (Fonds régional pour le développement et l'emploi) et de subventions reçues qui représentent 60% des recettes d'investissements. Elles se situent à 172 €/habitants en 2020 contre 67 €/habitants pour la moyenne des communes issues de la même strate démographique que Rémoire-Montjoly.

Evolution des ressources d'investissement de 2016 à 2020									
Ressources d'investissement en milliers euros	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019	Variation	2020
Emprunts	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Subventions recues	3 732	-12,7%	3 259	-12,4%	2 856	52,8%	4 364	0,4%	4 383
FCTVA	766	-37,9%	476	58,4%	754	-5,0%	716	46,2%	1 047
Autres ressources	1 303	46,7%	1 912	-2,6%	1 863	19,6%	2 228	-37,3%	1 398
TOTAL	5 801	-3%	5 647	-3%	5 473	34%	7 308	-7%	6 828

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en milliers €)



3.2 Des dépenses contraignantes et croissantes

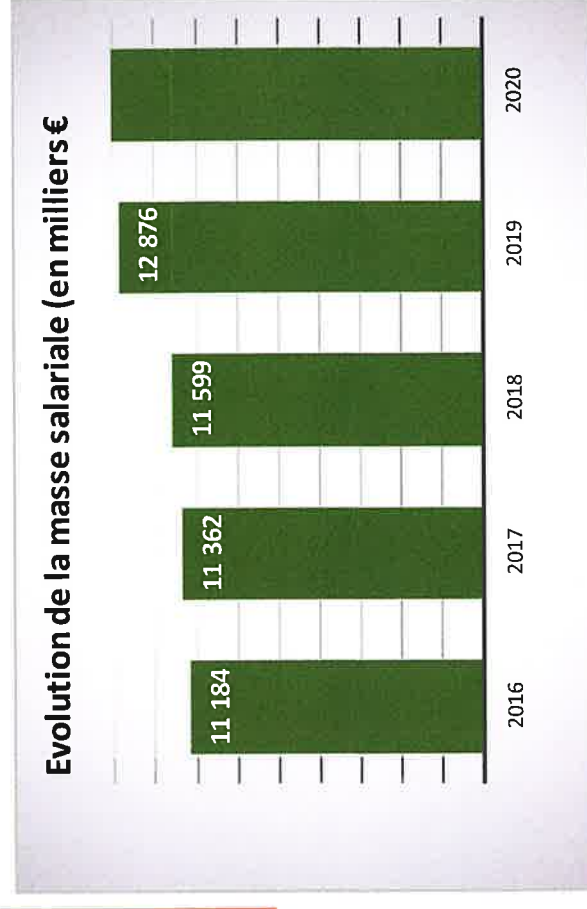
3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1.1 Les dépenses de personnel restent contenues

Les dépenses de personnel se sont établies à 13,93 M€ en 2020 ont donc augmenté de 8,2% en raison principalement de l'augmentation de l'effectif communal qui est passé de 304 agents en 2019 à 343 en 2020. Néanmoins, la masse salariale ne représente que 52,92% des charges de fonctionnement contre 60,69% pour la moyenne de la strate démographique.

Il convient de noter, en sus, que les dépenses de personnel de la Collectivité qui se situent à 545 €/habitant au 31/12/2020 restent inférieures à la moyenne de la même strate démographique qui est de 761 €/habitant.

Evolution de la masse Salariale 2016 à 2020					
	2016	2017	2018	2019	2020
En milliers d'euros	11 184	11 362	11 599	12 876	13 927
Evolution en %	0,9%	1,6%	2,1%	11,0%	8,2%
Euros par habitant	507	510	474	492	545
Moyenne de strate	755	761	755	761	764
en % des charges	50,36%	50,47%	50,56%	51,51%	52,92%
en % des charges moyenne de la strate	52,95%	54,21%	59,57%	59,66%	60,69%



3.2.1.1.1 Structure des dépenses de personnel en 2020

Les dépenses de personnel sont composées de la manière suivante en 2020 :

- Les salaires bruts ont été de 10,288 M€
- Les charges patronales se sont établies à 3,639 M€

Le coût des Catégories C représente 79% des charges de personnel pour un effectif qui correspond à 85% des agents occupant un poste permanent.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2020			
Catégorie	Salaire Brut	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,916	0,284	1,200
Catégorie B	1,277	0,437	1,714
Catégorie C	8,095	2,918	11,013
TOTAL	10,288	3,639	13,927

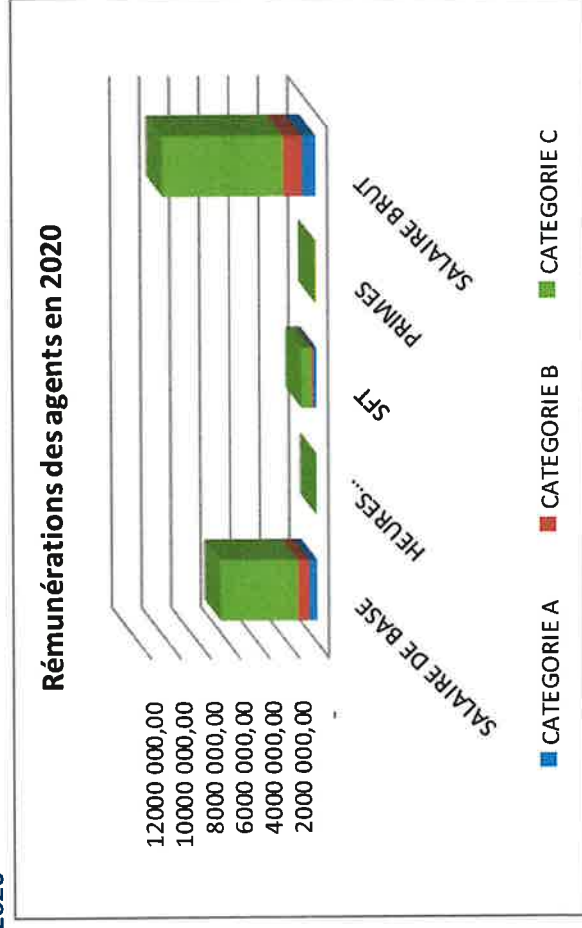
Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2020				
Catégorie	Non titulaire	Stagiaire	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	0,442	0,072	0,686	1,200
Catégorie B	0,583	0,059	1,072	1,714
Catégorie C	2,171	0,546	8,296	11,013
TOTAL	3,196	0,677	10,054	13,927

3.2.1.1.2 Avantages en nature en 2020

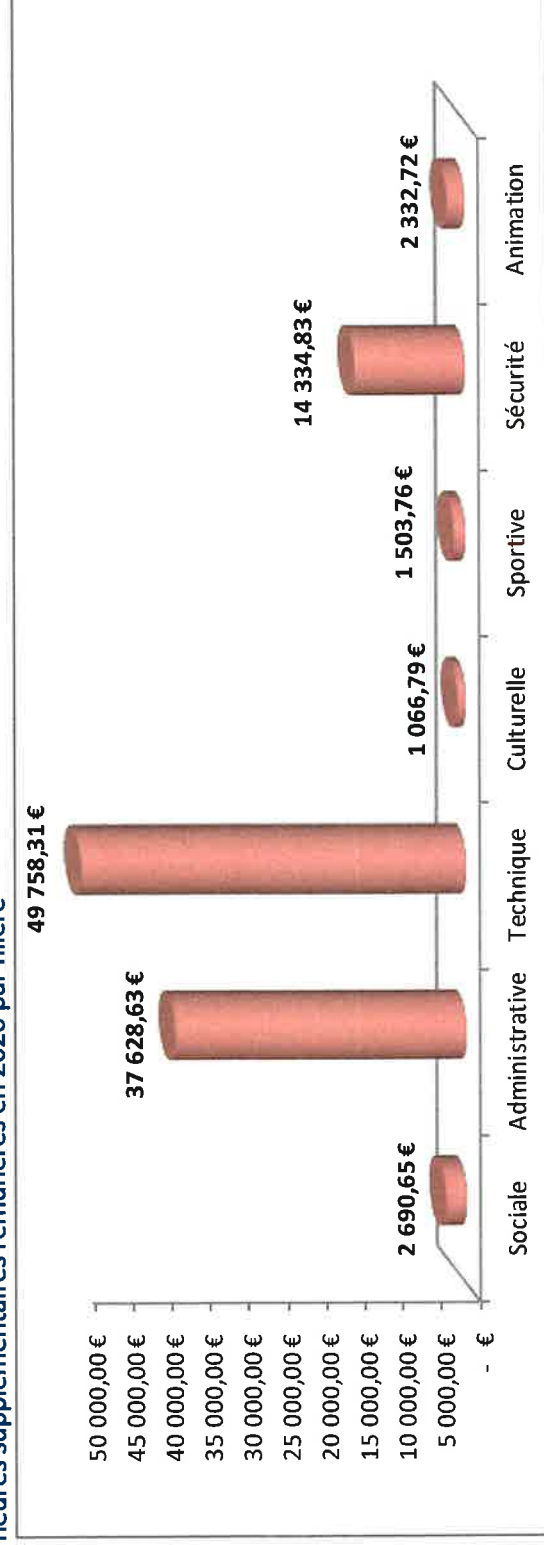
Certains agents disposent d'un logement de fonction accordé pour nécessité et ou utilité de service.

	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service (*)	2
Conventions d'occupation précaire avec astreinte (**)	
Total	2

3.2.1.1.3 Rémunération des agents en 2020



3.2.1.1.4 Les heures supplémentaires rémunérés en 2020 par filière



3.2.1.1.5 Structure des effectifs en 2020

L'effectif communal a augmenté de 39 agents pour s'établir à 343 au 31/12/2020 répartis selon le tableau ci-dessous :

Structure des effectifs en 2020				
Catégorie	Non titulaire	Stagiaire	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	7	1	9	17
Catégorie B	13	2	20	35
Catégorie C	82	13	196	291
TOTAL	102	16	225	343

Effectif par filière	2019	2020	Ecart
Administratif	65	69	4
Technique	179	200	21
Culturel	4	4	0
Sportif	12	11	-1
Social	29	26	-3
Sécurité	8	9	1
Animation	7	24	17
TOTAL	304	343	39

3.2.1.1.6 Durée effective du temps de travail dans la commune

Les agents de la Collectivité doivent accomplir un temps de travail réglementaire de 35 heures par semaine.

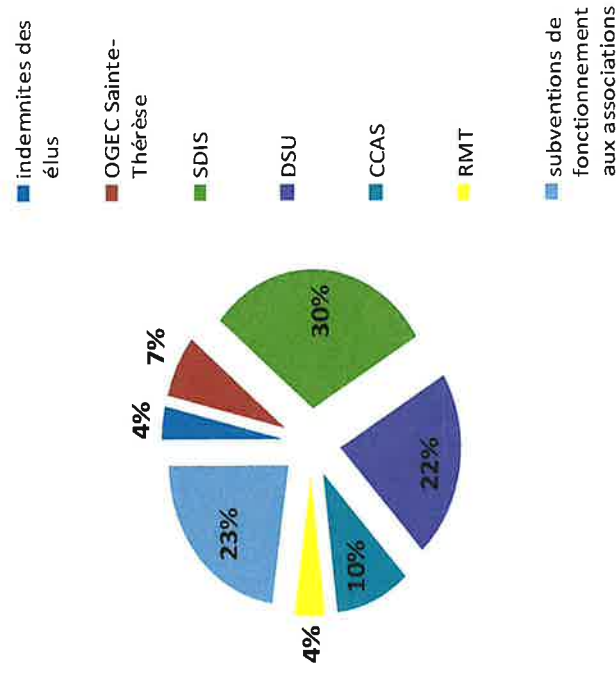
Nombre d'agents en ETP au 31/12/2020	343
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35h00
Jours ouvrés annuels 2019	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

3.2.1.2 Les dépenses de gestion courante

Les charges de gestion courante se sont élevées à 6 M€ en 2020 et sont ventilées de la façon suivante :

Autres charges de gestion courante 2020 en milliers d'euros	
Libellé	Montant
Indemnités des élus	225
OGEC Sainte-Thérèse	430
SDIS	1 830
DSU	1 310
CCAS	600
RMT	244
Subventions de fonctionnement aux associations	1 370
TOTAL	6 009

Le graphique ci-dessous présente la part des principales composantes des charges de gestion courante en 2020.



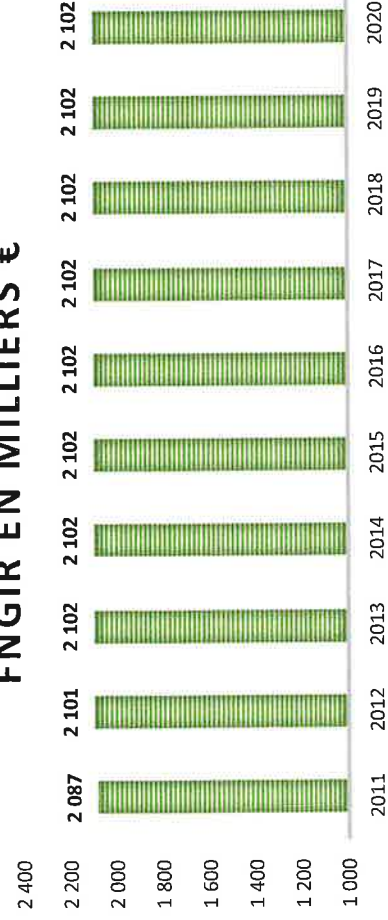
Evolution des charges de gestion courante de 2016 à 2020 (en milliers d'euros)					
	2016	2017	2018	2019	2020
indemnités des élus	210	200	208	214	225
OGEC Sainte-Thérèse	0	0	0	0	430
SDIS	1 251	1 508	1 507	1 568	1 830
DSU	900	900	1 639	1 580	1 310
CCAS	480	540	595	600	600
RMT	0	0	0	100	244
subventions de fonctionnement aux associations	1 555	1 946	1 621	1 653	1 370
	4 396	5 094	5 570	5 715	6 009

3.2.1.3 Le montant prélevé pour le FNGIR reste stable

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui est instauré lors de la réforme de taxe professionnelle et est prélevé sur les recettes fiscales de la Collectivité demeure stable depuis 2014. Il s'est en effet établi à 2,102 M€ en 2020 ce qui porte le montant total cumulé depuis 2011 à 21,00 M€.

Prélèvement du FNGIR depuis 2011											
en milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
FNGIR	2 087	2 101	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	21 004
% évolution	0	0,67%	0,05%	0,00%	0,72%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

EVOLUTION DU PRÉLÈVEMENT DU FNGIR EN MILLIERS €

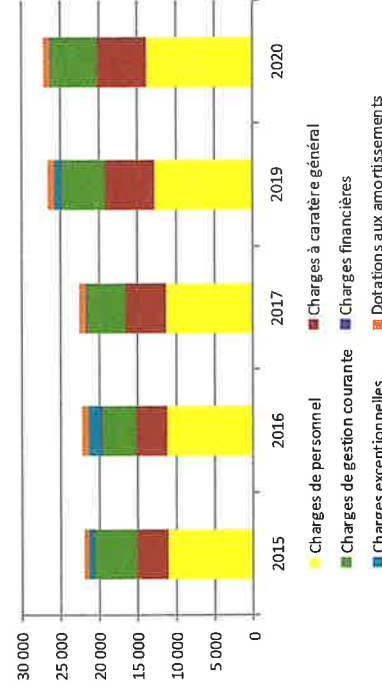


3.2.1.4 Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 22,21 M€ en 2016 à 27,14 M€ en 2020, et ont ainsi augmenté de 4,93 M€, soit une hausse de 22,21%. Cela représente une évolution moyenne de 5,1% par an sur la période.

Le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant, passé de 1 006 €/habitant en 2016 à 1 063 €/habitant en 2020 en demeurant constamment en deçà de la moyenne de la strate démographique située à 1 360 €/habitant en 2020 traduit la volonté de la Collectivité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2020						
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	2016	2017	2018	2019	2020	
Charges de personnel	11 184	11 362	11 599	12 876	13 927	
Charges à caractère général	4 115	5 129	5 634	6 294	6 263	
Charges de gestion courante	4 396	5 094	5 570	5 715	6 009	
Charges financières	182	139	121	112	103	
Charges exceptionnelles	1 542	40	16	747	14	
Dotations aux amortissements	788	745	824	824	824	
euros par habitant	1 006	1 011	1 011	1 015	1 063	
moyenne de la strate par habitant	1 426	1 403	1 403	1 393	1 360	
TOTAL	22 207	22 509	23 764	26 568	27 140	



3.2.1.5 La capacité d'autofinancement (CAF) en forte hausse de 2016 à 2020

Depuis 2016, la CAF brute est en forte croissance sous le double effet de la forte progression des produits de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour atteindre 5,56 M€ en 2020 après un pic à 6,17 M€ en 2019. Cela a permis au résultat de fonctionnement de suivre la même trajectoire que la CAF en redevenant excédentaire dès l'exercice 2017 pour enfin s'établir en 2020 à 4,74 M€.

La CAF nette ou l'épargne nette suit la même tendance que le résultat de fonctionnement en redevenant positive à partir de 2017 et est passée à 5,20M€ en 2020. On peut souligner qu'elle représente 204€/habitant contre 91€/habitant pour la moyenne de la strate démographique.

	2020	2019	2018	2017	2016
Résultat réel	4 738 206,93	5 348 078,24	4 172 038,65	2 410 399,80	-223 209,42
675 - Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		934,70	0,00	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations (positives)		747 785,30	0,00	0,00	0,00
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	824 100,83	824 100,83	824 100,83	745 416,00	787 726,00
775 - Produit de cession des éléments d'actifs cédés		748 720,00	0,00	0,00	0,00
777 - Quote-part subventions d'investissement virée au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	85 898,52	0,00
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	5 562 307,76	6 172 179,07	4 996 139,48	3 069 917,28	564 516,58

3.2.2 Les dépenses d'investissement

3.2.2.1 La dette de la Collectivité est relativement faible

Le niveau d'endettement de la Collectivité est de 11,63% ce qui est relativement faible au regard de la moyenne de la strate démographique qui s'établit à 69,86% en 2020. L'encours de la dette s'est en effet situé à hauteur de 3,706 M€ au 31/12/2020 et continue de diminuer en raison de l'absence d'un nouvel emprunt depuis 2015.

Elle représente 145€/habitants contre 1011€/habitants pour la moyenne de la strate démographique en 2020.

Evolution l'encours de la dette 2016 à 2020					
	2016	2017	2018	2019	2020
En milliers d'euros	6 285	4 805	4 417	4 066	3 706
Euros par habitant	285	216	181	155	145
Moyenne de strate	1 095	1 063	1 036	1 032	986
Niveau d'endettement	28,59%	19,35%	15,81%	13,04%	11,63%
Moyenne française	70,55%	70,55%	71,11%	70,02%	69,86%

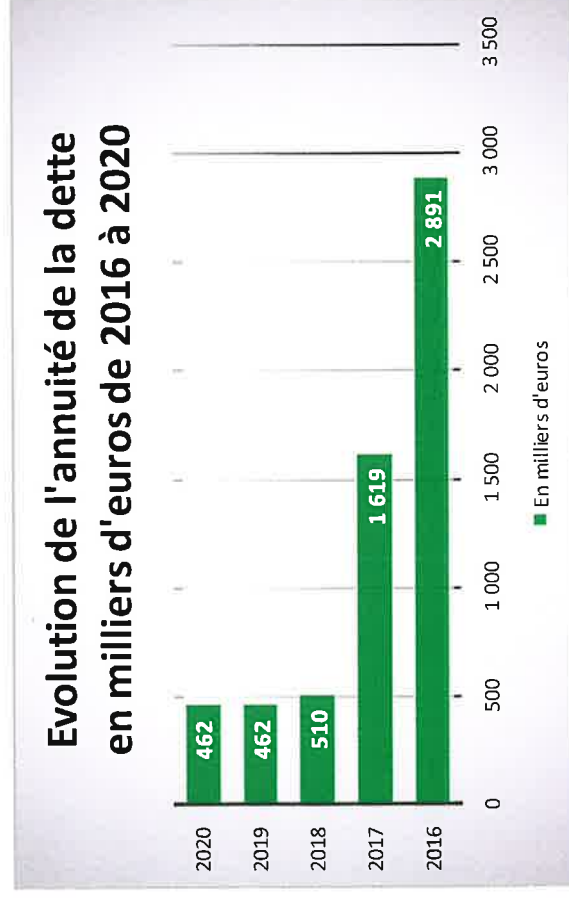
En 2015, la collectivité a souscrit des prêts relais dans le cadre du préfinancement du FCTVA et des subventions européennes et d'Etat à hauteur de 2,605 M€. Ces prêts ont été remboursés en partie sur l'exercice 2016 et ont été intégralement soldés sur l'exercice 2017.

L'annuité de la dette s'est élevée à 0,462 M€ en 2020 et ventilée de la façon suivante :

- 0,359 M€ qui correspondent au remboursement du capital de l'annuité de la dette
- 0,103 M€ qui correspondent aux intérêts de la dette

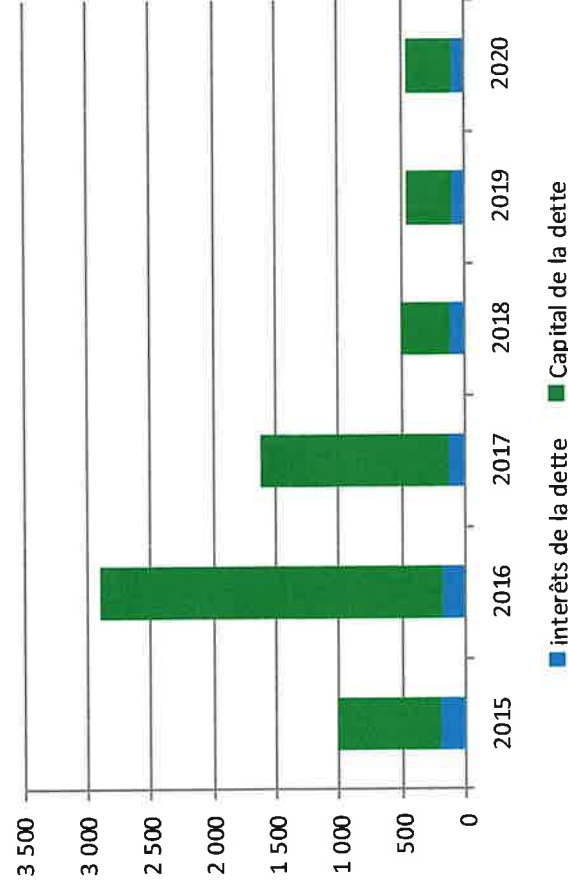
L'annuité de la dette représente 18 €/habitant en 2020 contre 121 €/habitant pour la moyenne de la strate.

Evolution l'annuité de la dette 2016 à 2020					
	2016	2017	2018	2019	2020
En milliers d'euros	2 891	1 619	510	462	462
Euros par habitant	131	73	21	18	18
Moyenne de strate	160	135	133	127	121
Taux de charge de la dette	13,15%	6,50%	1,82%	1,48%	1,45%
Moyenne française	10,30%	8,80%	9,10%	8,62%	8,33%



Annuité de la dette de 2015 à 2020						
en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
intérêts de la dette	198	182	139	121	112	103
Capital de la dette	823	2 708	1 480	389	350	359
Total	1 021	2 890	1 619	510	462	462

Annuité de la dette existante en milliers d'euros



Structure de l'encours de la dette contractée

La dette de la Commune est assise et sécurisée sur des emprunts à taux fixe qui ne représentent que 2 lignes de prêts au 31/12/2020.

Caractéristique de la dette	31/12/2020
Encours de la dette (en milliers d'euros)	3 706
Taux d'intérêt moyen	2,48
Durée résiduelle moyenne	11,13

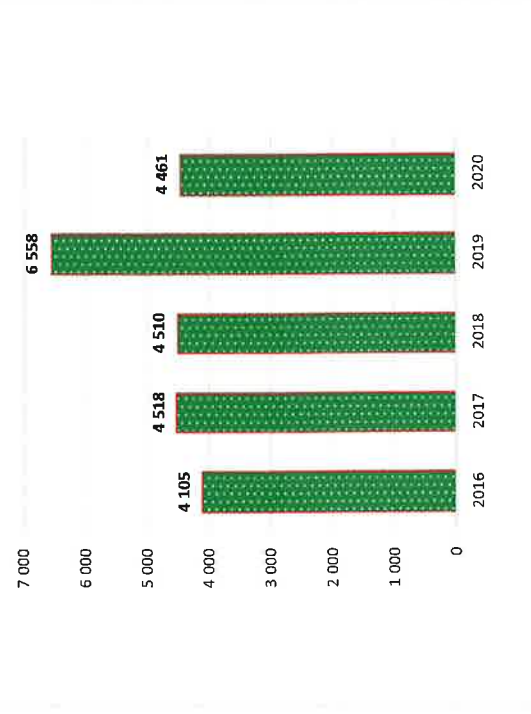
Dette répartie par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû (en milliers d'euros)	% du Capital Restant Dû
Agence Française de Développement	3 706	100,00%
TOTAL	3 706	100,00%

3.2.2.2 Les dépenses d'équipement sont modérées

Les dépenses d'équipements ont été de 4,46 M€ en 2020 ce qui porte l'effort d'investissement à 14,00% sur cet exercice.

Evolution des dépenses d'équipement de 2016 à 2020					
	2016	2017	2018	2019	2020
En milliers d'euros	4 105	4 518	4 510	6 558	4 461
Euros par habitant	186	203	184	251	175
Moyenne de strate	273	323	323	394	320
effort d'investissement	16,96%	18,57%	16,14%	21,04%	14,00%
Moyenne française	33%	33%	33%	33%	33%

Sur les 5 derniers exercices, le ratio de dépenses d'investissement par habitant est inférieur à la moyenne de la strate. La recherche de subventions d'investissement afin de bouclier le plan de financement vertueux pourrait être à l'origine des retards dans la programmation pluriannuelle des équipements.



4 Les orientations budgétaires

Depuis 2014, la Collectivité a tenu les engagements qu'elle s'est fixés non seulement en termes de stratégie politique et fiscale mais aussi en matière de stratégie budgétaire et financière en continuant d'apporter un service de qualité à ses habitants dans chacune de ses compétences, tout en maintenant une gestion rigoureuse afin de continuer à mettre en œuvre son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et cela malgré une conjoncture financière globale qui n'est pas favorable.

Cette année 2022 est marquée par les conséquences de la crise économique et sociale de la COVID-19 qui continue d'affecter fortement la Guyane mais plus particulièrement notre territoire. Cela risque d'entraîner à la fois une augmentation des dépenses et une diminution des recettes.

4.1 La stratégie politique

La stratégie politique se décline ainsi :

- A) L'aménagement du territoire :
 - a. Création d'un cœur de ville fédérateur (espaces publics, mixité logement, commerces)
 - b. Aménagement d'une place publique
 - c. Aménagement d'une halle artisanale
 - d. Aménagement des entrées de ville
 - e. Préservation de la nature en ville (entretien des espaces verts, plantations nouvelles)
 - f. Création de cheminements doux et de mailages
 - g. Création de places de stationnements
- B) Réduction du déficit en logements sociaux
 - a. Rééquilibrage territorial (Piste tarzan, ZI Dégrad des Cannes, RHI Manguiers, Eco-Quartier Georges OTHILY, PILHI)

La création de l'Eco-Quartier va permettre à la Collectivité d'atteindre ses objectifs en termes d'offre de logement social dans la mesure où 60 % des logements créés à l'échelle du secteur seront de typologie sociale. La volonté politique est de créer certes du logement social en cohérence avec les besoins de la population mais également de favoriser l'accès à la propriété via ce processus.

La mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Lutte contre L'Habitat Indigne permettra de mettre en œuvre un dispositif test pour traiter les zones d'habitats illicites de façon globale en permettant de créer des logements tiroirs mutualisés à l'échelle de l'agglomération.
 - b. Mixité sociale

La volonté politique est de garantir une mixité sociale afin de lutter contre le phénomène de ghettoïsation. En effet, le vivre ensemble est une notion essentielle dans l'aménagement et la répartition des fonctions sur un territoire pour garantir à tous un cadre de vie agréable et équilibré.

- c. Aux actions de prévention en lien avec le DSU
- C) Priorité à la lutte contre les exclusions par le soutien accordé :
 - a. Aux associations qui agissent pour l'emploi et l'insertion
 - b. Travail partenarial avec les associations et valorisation de l'implication des membres actifs
 - c. À la Régie de Quartier
 - d. Aux actions de prévention en lien avec le DSU
- D) Education-Enfance-Jeunesse-Handicap
 - a. Extension et rénovation des bâtiments scolaires
 - b. Sécurisation aux abords des écoles
 - c. Respect du protocole sanitaire
 - d. Continuité du plan crèche pour de nouvelles places d'accueil
 - e. Accompagnement des associations dédiées à l'accueil de la petite enfance
- E) Action sociale : accompagnement des seniors (CCAS/DSU) :
 - a. Finalisation de la construction et inauguration de la Résidence Soleil
 - b. Continuer les animations en faveur des seniors
- F) Sports : priorité à une politique sportive soutenue
 - a. Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (périscolaire, extrascolaire)
 - b. Soutenir et accompagner les associations sportives de la Commune
 - c. Continuer la réhabilitation des infrastructures sportives
 - d. Promouvoir le handisport par une politique sportive inclusive
- G) Culture, Tourisme : priorité au développement d'une offre cohérente et rayonnante
 - a. Soutien fort aux associations culturelles

- b. Programmation d'animations culturelles
- c. Développement de circuits touristiques
- d. Enrichir la programmation des événements culturels de l'espace Joseph Ho-Ten-You
- e. Développer la culture source d'épanouissement individuel et collectif et vecteur de lien social
- f. Mettre en place des appels à manifestation d'intérêt pour développer l'art dans la ville
- g. Organiser des événements dans les quartiers (temps d'échanges)
- h. Mise en œuvre de partenariats pour promouvoir la culture locale, par le biais de colloques, conférences, ateliers artisanaux.

H) Sécurité : Vidéo surveillance (renforcement de l'effectif de la police)

La volonté politique est de lutter contre le développement de l'habitat spontané et illégal et doit pour se faire mettre en place des dispositifs de veille foncière.

I) Equipements publics

- a. Réhabilitation des bâtiments communaux
- b. Constructions scolaires
- c. Aménagement de voies publiques
- d. Amélioration du réseau d'eau pluviale
- e. Acquisition de moyens d'intervention (véhicules)

Nous devons aussi adhérer aux obligations de la loi Notré dans une politique de mutualisation de moyens avec la CACL. La Commune doit cependant demeurer vigilante pour que cette mutualisation réglementaire soit vertueuse en n'augmentant pas les dépenses communales déduites tout en améliorant le service rendu.

Enfin, la Collectivité continuera de mener une réflexion sur la réorganisation de la Caisse des Ecoles. Cette réorganisation du périmètre de compétence de cette structure impliquerait probablement le transfert de la restauration scolaire au Budget Principal au cours de l'exercice 2022. Cela entraînerait aussi un transfert de ses dépenses et de ses recettes ce qui aurait pour incidence d'adopter une décision modificative au cours de l'année 2022.

4.2 La stratégie financière

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, les administrations publiques locales devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau pacte financier a été institué entre l'Etat et les collectivités locales qui devront s'engager à diminuer leurs dépenses de 13 Md€ sur la durée du quinquennat. Parallèlement à cela, leurs dotations ne devraient pas être réduites.

C'est dans ce contexte économique national de maîtrise des dépenses budgétaires et financières dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 et de crise économique et sociale liée au coronavirus Covid-19 que la commune de Rémire-Montjoly doit faire face, au prélèvement du FNGIR qui diminue ses recettes fiscales, et à la faiblesse de la péréquation verticale pour les communes de l'Outre-Mer que s'inscrit la stratégie financière de la Collectivité pour l'année 2022 dont les objectifs sont :

- Une pression fiscale basse et contenue sur l'ensemble du territoire
- Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les conséquences de cette crise sanitaire inédite
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- Une volonté d'augmenter le volume d'investissement en adéquation avec notre capacité financière et budgétaire.

4.2.1 Maintenir une fiscalité basse et contenue

Conformément à nos engagements de maintenir une pression fiscale contenue sur les habitants de Rémire-Montjoly, et cela, malgré la réforme de la fiscalité directe locale en 2021 entraînant la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les conséquences de la crise sanitaire et économique de la Covid-19 sur les finances communales, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne devraient pas connaître d'évolution en 2022. Le fait de dégager une CAF tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en générant un fonds de roulement pour payer les engagements ne font pas de Rémire-Montjoly une commune riche.

Pour mémoire, les taux votés en 2021 sont définis ainsi :

Libellé	Rémire-Montjoly en 2021
Taux de la taxe foncière bâtie	52,88%
Taux de la taxe foncière non bâtie	24,26%

Les recettes nettes des impôts locaux déduites du prélèvement du FNGIR se sont établies à 8, 428M€ en 2021. Elles sont donc restées relativement stables entre 2020 et 2021 malgré la réforme de la fiscalité directe locale.

Ayant reçu l'état 1259 COM pour l'année 2022 lequel permet de déterminer le produit fiscal attendu en fonction des taux votés pour l'exercice 2022, le montant prévisionnel 2022 au titre des impôts locaux est de 8,801 M€.

Par ailleurs, toutes les dotations annuelles revenant à la Commune pour cet exercice budgétaire n'ont pas été notifiées par l'Etat.

En 2022, les recettes de fonctionnement devraient rester relativement stables puisqu'elles évolueraient de 0,4% dans la prospective financière en raison de l'impact budgétaire et économique de la pandémie de Covid-19 et en tenant compte des hypothèses d'évolution suivantes :

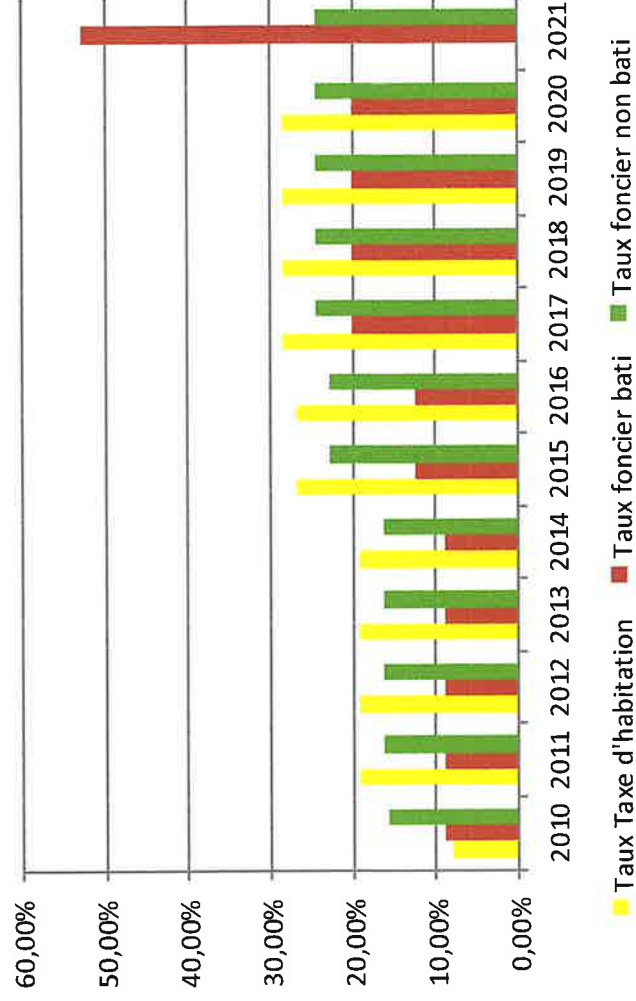
- Maintien des taux des taxes directes locales.
- Une progression des recettes fiscales de 2,3% en 2022 puis 1,8% par an à compter de 2023.
- Une progression des produits des impôts locaux de 4% en 2022 puis de 3% par an à compter de 2023.
- Les autres impôts et taxes tels que l'octroi de mer et la taxe sur les carburants qui dépendent de l'activité économique évoluerait de 1% par an à compter de 2022.
- Pour les recettes relatives aux dotations et subventions, il est prévu une augmentation prudente de 1% par an à partir de 2022.
- Quant à la dotation globale de fonctionnement, une progression de 1% par an est prévue à compter de 2022.
- Les autres produits de fonctionnement diminueraient de -32% en 2022 principalement due à la forte baisse de l'attribution de compensation versée par la CACL en raison du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines. Il est ensuite envisagé une progression de 1% par an à compter de 2023.

En définitive, Les recettes réelles de fonctionnement devraient demeurer relativement stables en 2022 et devraient s'élever à 32,280 M€ avant de connaître une évolution moyenne de 1,6% par an à compter de 2023.

A contrario, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement en raison de la crise économique et sociale du Covid-19 dont l'impact sur le budget 2022 est certain mais difficile à évaluer de façon précise.

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de gestion (fonctionnement) de 2021 à 2026											
Recettes réelles de gestion en milliers euros	2021	Variation	2022	Variation	2023	Variation	2024	Variation	2025	Variation	2026
Impôts locaux	8 428	4%	8 801	3%	9 065	3%	9 337	3%	9 617	3%	9 906
Autres impôts et taxes	15 603	1%	15 787	1%	15 966	1%	16 148	1%	16 332	1%	16 518
Dotations et subventions	6 652	1%	6 716	1%	6 780	1%	6 844	1%	6 909	1%	6 975
Autres produits	1 362	-28%	976	1%	982	1%	989	1%	997	1%	1 004
TOTAL	32 045	0,7%	32 280	1,6%	32 793	1,6%	33 318	1,6%	33 855	1,6%	34 403

Evolution des taux des taxes directes locales depuis 2010



4.2.2 Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022, l'Etat prévoit pour les 322 Collectivités dont le budget est supérieur à 60M€, une contractualisation (contrat Cahors) définissant la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution annuelle ne devrait pas dépasser les 1,2%. En contrepartie, l'objectif de compensation de la contribution au redressement des finances publiques qui diminuait le montant de la DGF a disparu depuis 2018 pour l'ensemble des collectivités. Notre collectivité n'a pas été assujettie à ces mesures en raison de la taille de son budget qui est en deçà du seuil du déclenchement de ce dispositif.

Dans le contexte de crise sanitaire, ce dispositif avait été suspendu par l'Etat en mars 2020 puis repris en 2021 pour associer les Collectivités à l'effort de relance. Cela étant dit, la stratégie de la Collectivité est de poursuivre les efforts fournis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement entrepris depuis 2015 tout en améliorant la qualité de la gestion comptable.

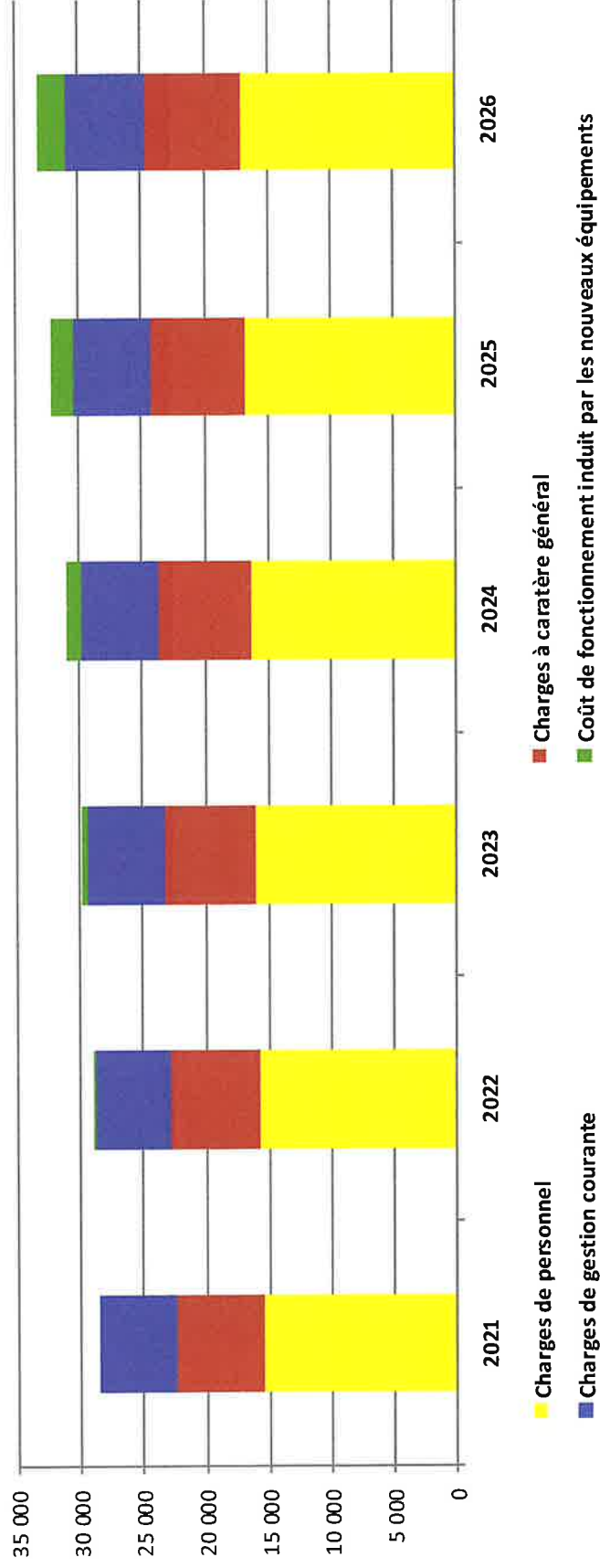
La poursuite de cette rigueur budgétaire et financière ne doit pas se réaliser au détriment des services rendus à la population. La Collectivité continuera de proposer un service de pertinent à ses habitants en l'adaptant à leurs besoins dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des activités de fauchage, et de curage, etc.

La Commune devra poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 en activant les leviers suivants :

- Une meilleure gestion des consommables et des fournitures
- L'optimisation des dépenses d'entretien et de maintenance (entretien des espaces, fauchage, curage, entretien des bâtiments, maintenance)
- L'optimisation de la fonction achat
- Une organisation administrative compétitive et efficiente
- Une transparence financière avec ses créanciers pour obtenir une diminution des coûts
- Une organisation mutualisée des achats des différents services

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de gestion (fonctionnement) de 2021 à 2026						
En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel	15 450	15 760	16 075	16 397	16 725	17 060
Charges à caractère général	6 926	7 061	7 197	7 336	7 478	7 623
Charges de gestion courante	6 103	5 957	6 055	6 155	6 256	6 359
Coût de fonctionnement induit par les nouveaux équipements	0	157	558	1 149	1 795	2 160
TOTAL	28 479	28 935	29 885	31 037	32 254	33 202

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2021 à 2026



L'évolution des charges de fonctionnement est basée sur les hypothèses retenues suivantes :

- Augmentation des charges de personnel de 2,00% par an à compter de 2022 en raison du renforcement des effectifs dans certains services
- Augmentation des achats et charges externes de 2% par an à partir de 2022
- Intégration des coûts de fonctionnement induits par l'exploitation des équipements nouveaux de 2022 à 2026
- Les participations et subventions devraient évoluer de 1% par an à compter de 2022.

Le total des charges de fonctionnement s'évalue à 28,93 M€ en 2022 mais devraient évoluer de 1,60%. Elles devraient augmenter par la suite, en moyenne de 3,50% par an à compter de 2023.

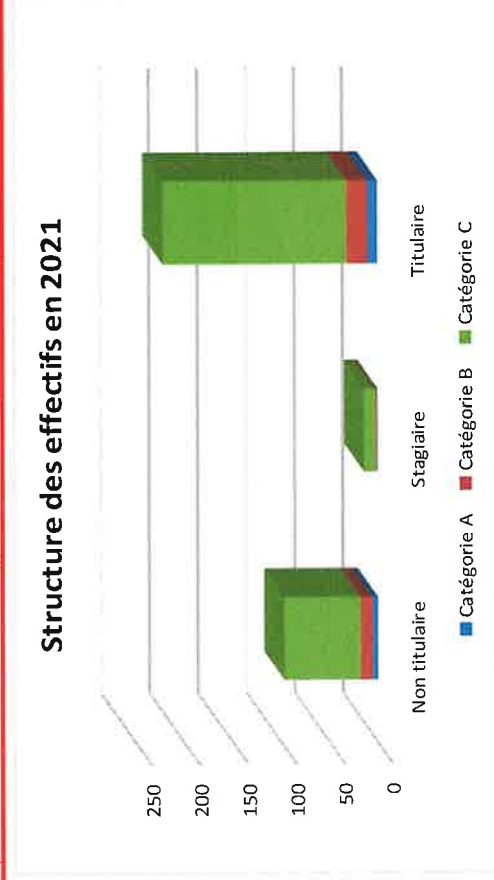
4.2.2.1 Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et de la structure des effectifs

Les dépenses de personnel ont connu une augmentation de 1,523 M€ en 2021 pour atteindre 15,450 M€, ce qui représente une évolution de 10,93%. La principale explication de cette hausse provient du renforcement des effectifs dans certaines filières notamment dans le domaine technique mais aussi le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2021			
Catégorie	Salaires Bruts	Charges patronales	TOTAL CÔÛT
Catégorie A	1,033	0,322	1,355
Catégorie B	1,340	0,454	1,794
Catégorie C	8,940	3,361	12,301
TOTAL	11,313	4,137	15,450

Néanmoins, l'effectif communal est en baisse et est passé de 343 agents en 2020 à 333 agents en 2021. La structure des effectifs en 2021 est retracée dans les tableaux et le graphique ci-dessous :

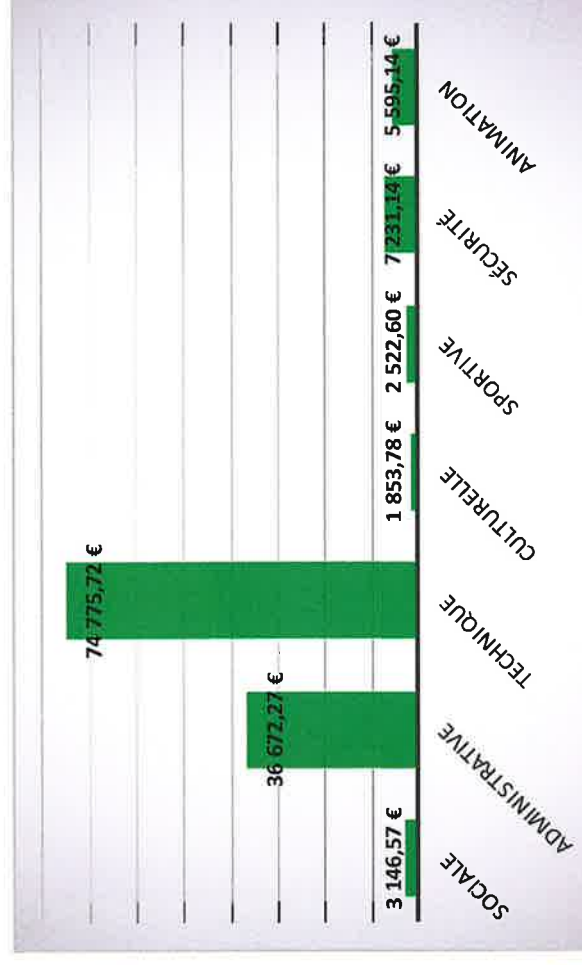
Structure des effectifs en 2021				
Catégorie	Non titulaire	Stagiaire	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	5	1	10	16
Catégorie B	13	1	22	36
Catégorie C	79	12	190	281
TOTAL	97	14	222	333



Effectif par filière	2020	2021	Ecart
Administratif	69	70	1
Technique	200	205	5
Culturel	4	4	0
Sportif	11	12	1
Social	26	28	2
Sécurité	9	10	1
Animation	24	4	-20
TOTAL	343	333	-10

Heures supplémentaires rémunérées par filière en 2021

FILIERE	NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES	TOTAL COUT HEURES SUPPLEMENTAIRES
2021		
Sociale	159,80	3 146,57
Administrative	1 737,50	36 672,27
Technique	4 119,65	74 775,72
Culturelle	91,00	1 853,78
Sportive	112,00	2 522,60
Sécurité	307,00	7 231,14
Animation	350,00	5 595,14
TOTAL	6 876,95	131 797,22



En 2022, les charges de personnel devraient s'élever à 15,760 M€, ce qui représenterait ainsi une augmentation de 2% qui tiendrait principalement à l'effet des recrutements sur une année pleine et l'évolution mécanique de la masse salariale.

La réorganisation et le renforcement des services municipaux vont se poursuivre dans un souci d'optimisation des capacités d'intervention de la collectivité pour répondre avec efficacité au Projet de mandature et aux attentes des administrés.

L'accent sera porté sur :

- La Politique de sécurité, de sûreté et de tranquillité publique : renforcement des équipes de la police municipale et de la chaîne de commandement ; recrutement d'agents de surveillance de la voie publique, etc.
- La politique d'aménagement du territoire, de constructions publiques et de gestion du droit des sols : améliorer la conduite des projets communaux, accélérer les processus de traitement des demandes des pétitionnaires,
- La gestion des équipements communaux (bâti et non bâti) : renforcement de l'encadrement pour de meilleures performances dans la conduite des missions assignées.
- Les politiques culturelles sportives et d'animation : stimulation des réserves de performance, développement des transversalités, optimisation de l'utilisation des infrastructures, amélioration des actions d'entretien, etc.
- Les services supports administratifs et techniques, en particulier : les ressources humaines, la gestion financière et comptable, les achats et les assurances, les affaires scolaires et périscolaires, le système informatique et la téléphonie. Ils doivent participer activement à l'amélioration de la performance globale de l'action communale. A ce titre, l'effort fourni en matière de formation des agents sera augmenté.

Le recours à de nouvelles ressources humaines se fera dans cette optique du maintien et de l'augmentation du niveau de performance des services. Tous les départs à la retraite ne seront pas systématiquement compensés par des recrutements externes.

Une attention particulière sera accordée aux agents qui ont besoin d'une mobilité pour inaptitude temporaire ou définitive à leur poste de travail. Conformément aux termes des Lignes directrices des gestion, ils seront inscrits dans un processus de reclassement avec le concours technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Guyane (SISAT, CMER).

En matière de Politique Sociale, le Conseil Municipal a validé la mise en place en faveur du personnel communal de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans ses deux volets « Garantie Santé » et « Prévoyance ». Cette participation financière des collectivités devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022, prendra effet pour ce qui concerne Rémire-Montjoly le 1^{er} janvier 2023.

4.2.3 Poursuivre le maintien de la capacité d'autofinancement

Malgré la crise sanitaire et économique du COVID-19 et une inflation grandissante, l'un des objectifs de la Collectivité est de continuer de dégager une Capacité d'Autofinancement (CAF) ou épargne brute permettant de couvrir le remboursement de la dette, de contribuer au financement sur fonds propres des opérations d'investissements et de disposer d'un fonds de roulement pour payer les factures avant le versement des subventions. Je rappelle que la CAF correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, compte tenu des hypothèses retenues, la Commune devrait pouvoir dégager une capacité d'autofinancement de 3,260 M€ après avoir dégagé 3,492 M€ en 2021 et 5,562 M€ en 2020.

L'épargne nette ou CAF nette de la Collectivité correspondant à la CAF diminuée des remboursements du capital de la dette, est reconstituée depuis l'exercice 2017. Elle est de 5,203 M€ en 2020, et devrait être à hauteur de 3,124 M€ en 2021.

Selon les hypothèses retenues dans notre prospective, la Commune continuerait à dégager de l'épargne nette en 2022 qui devrait s'établir aux environs de 2,883 M€.

L'autofinancement qui serait dégagé de 2021 à 2026 s'évalue à hauteur de 14,12 M€.

L'épargne nette qui serait dégagée sur la même période s'évalue à 10,53 M€. Ainsi, sur cette période, 74% de l'autofinancement dégagé pourrait contribuer au financement de l'investissement.

Evolution prévisionnelle du niveau de la Capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette						
Synthèse des soldes financiers en milliers €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de gestion	32 045	32 280	32 793	33 318	33 855	34 403
Dépenses réelles de gestion	28 479	28 935	29 885	31 037	32 254	33 202
Excédent brut de fonctionnement	3 566	3 345	2 908	2 281	1 601	1 201
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	94	85	134	179	163	145
Résultat financier	-94	-85	-134	-179	-163	-145
Produits exceptionnels	189	85	85	85	85	85
Charges exceptionnelles	169	85	85	85	85	85
Résultat exceptionnel	20	0	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement brute	3 492	3 260	2 774	2 102	1 438	1 056
taux de CAF brute	10,9%	10,1%	8,5%	6,3%	4,2%	3,1%
Remboursement de la dette	368	377	560	747	764	781
Capacité d'autofinancement nette	3 124	2 883	2 214	1 355	674	275
Taux de CAF nette	9,7%	8,9%	6,8%	4,1%	2,0%	0,8%

4.2.4 Plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 actualisé

DEPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026							
Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	REALISES	2022	2023	2024	2025	2026
Enseignement et formation	16 295 730	671 496	3 542 070	4 849 353	5 832 811	700 000	700 000
Groupe scolaire de Cabassou PHASE I	3 000 000	20 647	200 000	579 353	2 200 000		
Groupe scolaire Eco Quartier (PHASE I, II et III)	6 860 730	327 919	600 000	3 000 000	2 932 811		
Extension de l'école Emile Gentilhomme(bibliothèque)	95 000	58 369	36 631				
Rénovation des écoles communales	4 200 000	239 546	1 160 454	700 000	700 000	700 000	700 000
Extension du rectoraire de l'Ecole Parc Lindor	300 000	0	200 000	100 000			
Numérisation dans les écoles Élémentaires Socle numérique	250 000	0	250 000				
Classes numériques dans les écoles (Fonds européens)	240 000	0	240 000				
Groupe scolaire de St Martin etudes de définition + Acquisition foncière Kapel report	470 000	0	0	470 000			
Extension de l'école Jacques Lony	620 000	25 015	594 985				
Extension de l'école Michel Dipp	260 000		260 000				
Sports et Jeunesse	5 390 000	73 059	1 394 801	2 475 817	506 323	940 000	0
Hall de Basket et de Volley foyer rural	800 000	0	60 000	740 000			
NOUVEAU HALL COUVERT - ETUDES	100 000	4 183	50 000	45 817			
Réhabilitation et extension du hall de tennis de table Gabriel LLARI	710 000	25 199	574 801	110 000			
Couverture du terrain de handball plateau Raphaël Galot	400 000	0	50 000	350 000			
Réhabilitation du terrain de football Raphael Galot et Doripo	1 200 000	0	50 000	550 000	100 000	500 000	
Rénovation des équipements sportifs	500 000	43 677	150 000	200 000	106 323		
Plateau sportif de Rémière	800 000	0	60 000	0	300 000	440 000	
Aménagement du terrain de football Don Bosco phase 1 et 2	550 000	0	200 000	350 000			
Réhabilitation de l'aire de jeux de Morne Coco phase 1	200 000	0	150 000	50 000			
Mise à niveau "Carifta Games" des installations d'athlétisme	130 000	0	50 000	80 000			
Aménagement et services urbains - Environnement	19 831 000	993 295	3 406 962	5 373 701	5 423 800	3 779 000	854 243
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin phase 2	900 000	0	400 000	500 000			
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin phase 3	1 500 000	0	30 000	700 000	770 000		
Carrefour St Martin-Route de Suzini - Etudes	100 000	0	50 000	50 000			
Etude de définition aménagement route de suzini entre le carrefour de suzini et le carrefour St Martin	50 000	0	50 000				

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	REALISEES	2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	500 000	185 599	250 000	64 401			
Local associatif Arc-en-ciel	312 000	2 700	200 000	109 300			
Aménagement paysager plage Gosselin 1 et 2	300 000	0	150 000	150 000			
Travaux enrobés sur voirie	3 100 000	645 757	500 000	500 000	500 000	500 000	454 243
CCEUR DE VILLE Etude	240 000	143 475	96 525				
Amenagement d'une Halle commerciale dans la zone du Moulin à Vent	3 000 000	0	100 000	0	900 000	2 000 000	
Aménagement de la place publique Maitrise d'œuvre et travaux	2 000 000	9 563	90 437	1 500 000	400 000		
Réhabilitation de Lakou Mango	100 000	0	100 000				
Réhabilitation de la place Croix Mission + entrée route des plages	150 000	0	50 000	100 000			
Aménagement de l'avenue St Rita- Maitrise d'œuvre et Travaux routiers	1 400 000	6 200	80 000	300 000	1 013 800		
Aménagement des voies vertes phase 1	1 379 000	0	50 000	100 000	600 000	629 000	
Aménagement Routiers - Etudes	250 000	0	50 000	100 000	100 000		
Aménagement des parkings stade Raphael Galot	150 000	0	150 000				
Aménagement du chemin Constant Chlore	700 000	0	30 000	50 000	370 000	250 000	
Aménagement Hameau des encens	300 000	0	300 000				
Aménagement du parc du moulin a vent	250 000	0	30 000	0	220 000		
Restitution du Moulin à vent (Restauration et restitution)	800 000	0	50 000	600 000	150 000		
Signalisation d'informations locales et AMO	300 000	0	0	300 000			
Mise à niveau de bornes à incendie	350 000	0	200 000	150 000			
Acquisitions foncières (bourg de remire, grenadilles, constant chlore, route Mahury, Cabassou)	900 000	0	400 000	100 000	400 000		
Aménagement de voies de maillage	800 000	0	0	0		400 000	400 000
Sécurité	200 000	0	200 000	0	0	0	0
Transition numérique	200 000	0	200 000	0	0		
Culture	8 920 000	34 911	565 089	1 300 000	4 020 000	3 000 000	0
Restauration et aménagement de l'ancienne Ecole de Remire	2 400 000	30 844	269 156	900 000	1 200 000		
Réhabilitation de l'espace PAGARET	120 000	2 987	117 013				

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	REALISES	2022	2023	2024	2025	2026
Centre de développement Chorégraphique	6 400 000	1 080 0	178 920	400 000	2 820 000	3 000 000	
Services généraux des administrations publiques locales	2 640 000	58 605	511 395	520 000	350 000	600 000	600 000
Aménagement du cimetière paysager de Rémiré-Montjoly phase 3	500 000	0	100 000	400 000			
Aménagement des locaux du centre technique	100 000	9 484	90 517				
Rénovation de la climatisation de l'hôtel de ville	200 000	0	80 000	120 000			
Réhabilitation de l'ancienne Mairie	400 000	0	50 000	0	350 000		
Local associatif Jacques LONY Ames claires	240 000	49 121	190 879				
Divers équipements (réhabilitation outils informatiques et standard)	1 200 000	0	0			600 000	600 000
Famille	950 000	96 279	423 721	240 000	40 000	100 000	50 000
Rénovation et extension des locaux communaux dédiés à l'accueil de la petite enfance "quartier les Âmes-Claire" J LONY	400 000	96 279	303 721				
Subvention communale "accueil petite enfance"	250 000	0	20 000	40 000	40 000	100 000	50 000
Réhabilitation crèche Henri Saccharin	300 000	0	100 000	200 000			
TOTAL	54 226 730	1 927 644	10 044 039	14 758 871	16 172 934	9 119 000	2 204 243

Subventions obtenues à ce jour

16 627 114,77 €

F Propres

SUBVENTIONS

Demandes de Subventions en Cours

Opérations nouvelles à financer

TAUX MOYEN DE SUBVENTIONNEMENT DES INVESTISSEMENTS INITIAL

31%

Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI 2021 -2026) de la Collectivité sur la période allant de 2021 à 2026 a été revu et actualisé et s'élève désormais à 54,23 M€ avec 1,93 M€ € qui ont déjà été réalisés et qui correspondent à diverses opérations. Ce PPI reflète les orientations politiques, stratégiques et financière de la Municipalité.

À ce jour, ce programme d'investissements est financé par des subventions obtenues (CTG, ETAT, EUROPE...) à hauteur de 31%. Le niveau de subventions à vocation à évoluer puisque la volonté de l'équipe municipale est de rechercher systématiquement diverses sources de financement qui permettraient de réaffecter la capacité d'autofinancement dérogée sur de nouvelles opérations et augmenter ainsi le volume d'investissement.

Dans ces conditions, le PPI 2021-2026 de 54,23 M€ serait financé de la façon suivante :

- 16,63 M€ pour les subventions (Etat, Europe, CTG...), soit 31% de participation
- 21,07 M€ pour les autres recettes de financement (FCTVA, FRDE...), soit 39% de financement
- 6,00 M€ pour l'emprunt, soit 11%
- 10,53 M€ la CAF qui serait dégagée, soit 19%

RECETTES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026									
Intitulé de l'opération	Montant de la subvention	REAUSES	2022	2023	2024	2025	2026		
Enseignement et formation	9 408 141	1 537 780	1 442 875	2 480 000	3 947 487	0	0		
Groupe scolaire de Cabassou PHASE I	2 287 483	686 245	0	0	1 601 238				
Groupe scolaire Eco Quartier (PHASE I, II et III)	5 488 584	592 000	150 335	2 400 000	2 346 249				
Extension de l'école Emile Gentilhomme(bibliothèque)	80 000	80 000							
Rénovation des écoles communales	342 400	0	342 400						
Extension du refectoire de l'Ecole Parc Lindor	240 000	0	160 000	80 000					
Numérisation dans les écoles Élémentaires Socle numérique	200 000	0	200 000						
Classes numériques dans les écoles (Fonds européens)	192 000	0	192 000						
Groupe scolaire de St Martin etudes de définition + Acquisition foncière									
Kapel report									
Extension de l'école Jacques Lony	497 674	99 535	398 139						
Extension de l'école Michel Dipp	80 000	80 000							
Sports et Jeunesse	930 000	153 500	397 269	379 231	0	0	0		
Hall de Basket et de Volley foyer rural	375 000		45 000	330 000					
NOUVEAU HALL COUVERT									
Réhabilitation et extension du hall de tennis de table Gabriel LLARI	475 000	153 500	321 500,00						
Couverture du terrain de handball plateau Raphaël Galot									
Réhabilitation du terrain de football Raphael Galot									
Rénovation des équipements sportifs									
Plateau sportif de Rémoire									
Aménagement du terrain de football Don Bosco phase 1 et 2									
Réhabilitation de l'aire de jeux de Mome Coco phase 1									
Mise à niveau "Carifra Games" des installations d'athlétisme	80 000		30 769	49 231					
Aménagement et services urbains - Environnement	1 178 000	120 892	177 048	368 822	283 174	228 064	0		
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin phase 2									
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin phase 3									
Carrefour St Martin-Route de Suzini									
Etude de définition aménagement route de suzini entre le carrefour de suzini et le carrefour St Martin									
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales									
Local associatif Arc-ciel	200 000	30 000	99 936	70 064					
Aménagement paysager plage Gosselin 1 et 2									
Travaux enrobés sur voirie									
CCEUR DE VILLE Etude	128 000	90 892	37 108						
Aménagement d'une Halle commerciale dans la zone du Moulin à Vent									
Aménagement de la place publique Maitrise d'oeuvre et travaux									

Intitulé de l'opération	Montant de la subvention	REALISEES	2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation de Lakou Mango							
Réhabilitation de la place Croix Mission + entrée route des plages							
Aménagement de l'avenue St Rita- Maitrise d'œuvre et Travaux routiers	500 000		18 129	36 258	217 549	228 064	
Aménagement des voies vertes phase 1							
Aménagement Routiers - Etudes							
Aménagement des parkings stade Raphael Galot							
Aménagement du chemin Constant Chlore							
Aménagement Hameau des encens							
Aménagement du parc du moulin a vent	350 000		21 875	262 500	65 625		
Restitution du Moulin à vent (Restauration et restitution)							
Signalisation d'informations locales et AMO							
Mise à niveau de bornes à incendie							
Acquisitions foncières (bourg de remire, grenadilles, constant chlore, route Mahury, Cabassou)							
Aménagement de voies de maillage							
Sécurité	0	0	0	0	0	0	0
Transition numerique		0					
Culture	4 818 825	914 648	50 000	507 765	1 104 486	2 241 927	0
Restauration et aménagement de l'ancienne Ecole de Remire	1 488 825	236 648		507 765	744 413		
Réhabilitation de l'espace PAGARET	50 000	0	50 000				
Centre de développement Chorégraphique	3 280 000	678 000	0	0	360 073	2 241 927	
Services généraux des administrations publiques locales	42 149	0	42 149	0	0	0	0
Aménagement du cimetière paysager de Rémoire-Montjoly phase 3							
Aménagement des locaux du centre technique	42 149	0	42 149				
Rénovation de la climatisation de l'hôtel de ville							
Réhabilitation de l'ancienne Mairie							
Local associatif Jacques LONY Ames claires							
Divers équipements (réhabilitation outis informatiques et standard)							
Famille	250 000	0	250 000	0	0	0	0
Rénovation et extension des locaux communaux dédiés à l'accueil de la petite enfance "quartier les Ames-Clares" J LONY	250 000		250 000				
Subvention communale "accueil petite enfance"							
Réhabilitaion crèche Henri Saccharin							
TOTAL	16 627 115	2 726 819	2 359 341	3 735 818	5 335 146	2 469 991	0

En tenant compte des hypothèses d'évolution de l'épargne nette retenue dans notre scénario, la Commune devrait pouvoir financer ses opérations d'investissements grâce à l'autofinancement généré par la section de fonctionnement, par les subventions d'investissement, par le FCTVA et enfin par le recours à l'emprunt sans avoir la nécessité du recours à une augmentation régulière de la pression fiscale.

Compte tenu de notre capacité à emprunter, et à condition de dégager un autofinancement en adéquation, il sera possible dans les conditions évoquées de réaliser ce programme pluriannuel d'investissements en équilibrant le plan de financement des opérations.

Pour autant, ce programme d'investissement génère un besoin de financement de la section d'investissement entre 2022 et 2024 d'environ 8,69M€. Il sera donc nécessaire pour atteindre l'équilibre financier de recourir à une politique d'emprunt pour un montant total de 6 M€ réparti respectivement de 3 M€ en 2022 et 2023.

Dans ces conditions, la Commune ne devrait mobiliser son fonds de roulement qu'à hauteur de 2 M€ sur la période et il devrait être de 24,434M€ en 2021 avant de stabiliser sous l'effet de l'emprunt de 3 M€ en 2022 et enfin devrait diminuer pour s'élever à 22,565 M€ en 2026.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement en fonction de la CAF nette						
en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement (hors dette)	3 919	10 044	14 758	16 173	9 119	5 914
CAF disponible	3 124	2 883	2 214	1 355	674	275
Recettes d'investissement	5 600	4 407	9 526	11 900	9 266	5 639
Emprunt	0	3 000	3 000		0	0
Mobilisation du fonds de roulement	-4 805	-246	18	2 918	-821	0
Total des ressources	8 724	10 290	14 740	13 255	9 940	5 914
Fonds de roulement debut d'exercice	19 629	24 434	24 680	24 662	21 744	22 565
Fonds de roulement de fin d'exercice	24 434	24 680	24 662	21 744	22 565	22 565

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette de 2021 à 2026 :

en milliers d'euros		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt(s) nouveau(x)			3 000	3 000			
Encours de dette de fin d'exercice		3 338	5 960	8 573	8 177	7 771	7 354

L'encours de la dette, qui devrait se situer à 3,338 M€ en 2021, augmenterait fortement pour s'établir à 8,573 M€ en 2023 en raison du recours à l'emprunt pour la somme totale de 6,00 M€. Il diminuerait par la suite pour s'élever à 7,354 M€ en 2026.

Dans ces conditions, les ratios financiers seraient les suivants :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de rigidité budgétaire	48,2%	49,0%	49,3%	49,6%	49,8%	49,9%
Poids de la masse salariale	47,9%	48,7%	48,9%	49,1%	49,3%	49,5%
Taux d'épargne brute	10,8%	10,1%	8,4%	6,3%	4,2%	3,1%
Niveau d'endettement	10,4%	18,4%	26,1%	24,5%	22,9%	21,3%
Capacité de désendettement	1,0	1,8	3,1	3,9	5,4	7,0
Effort d'investissement	12,2%	31,0%	44,9%	48,4%	26,9%	17,1%
Taux de financement propre de l'investissement	89,1%	32,5%	18,8%	13,0%	15,8%	17,9%

Cette prospective financière permet d'envisager une situation financière de la Collectivité qui resterait saine sur la période avec des indicateurs financiers au vert. Plus précisément, en 2022, le poids de la masse salariale se situerait à 48,7% et augmenterait sensiblement sur la période.

En outre, après avoir été à 12,2% en 2021, le taux de financement propre de l'investissement serait de 31,0% en 2022. Cela traduirait la volonté de la Collectivité d'augmenter le volume d'investissement et d'accélérer la réalisation des équipements. L'effort d'investissement passerait de 12,2% en 2021 à 31,0% en 2022 et atteindrait son pic en 2024 avec un taux de 48,4%.

En 2022, les ratios devraient être conformes aux normes avec un taux d'épargne brute de 10,1% après avoir été à 10,8% en 2021, et une capacité de désendettement de 1,8 années en augmentation en raison de l'emprunt de 3 M€.

Malgré une économie nationale préoccupante qui impacte fortement l'activité économique sur le territoire, la volonté de la Municipalité est d'accélérer la réalisation de son programme d'investissement.

Dans ces conditions, la Commune pourrait prétendre, d'une part, à la sollicitation d'emprunts nouveaux auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et d'autre part, aux subventions accordées par l'Etat et l'Europe.

À cet effet, l'obtention de ces subventions et la rationalisation des charges de fonctionnement contribueront à réduire la mobilisation des fonds propres et l'utilisation des emprunts pour le financement des opérations d'investissement notamment celles inscrites dans le Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2026.

Tels sont les éléments que je sou mets à votre réflexion pour ouvrir le débat qui nous permettra d'élaborer le Budget Primitif 2022 qui nous donnera, en outre, les moyens de répondre et de satisfaire au mieux aux besoins de nos administrés.



PUBLIÉ LE :
19 AVR 2022



Le Maire,
Claude PLENET

